CONVENTION NATIONALE.

DÉFENSE DE J. M. COLLOT,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Ne dum tacemus, non verecundiæ sed diffidentiæ causa facere videmur.

De peur que le silence ne soit mal interprété.

LORSQUE Laurent Lecointre a produit sa première dénonciation contre les membres des anciens comités de gouvernement, qu'il trouvoit REPRÉHENSIBLES, croyoit-il que cette dénonciation appelleroit à elle autant d'élémens de discorde et de troubles publics ?

Ses amis, ce jour-là, paroissoient plus irrités encore contre lui que nous-mêmes. (Voyez les débats.) Ils le renioient, l'injurioient; je fus très-embarrassé à calmer leur courroux.

Quels hommes se sont donc ralliés tout-à-coup autour de ce volume, dans lequel fut reproduite, sous le titre de CRIMES, cette dénonciation rejetée par un décret solemnel ? Sans doute ce sont ceux qui ont intérêt à la faire valoir; ceux que Lecointre ne croyoit pas lui-même si bien servir, les mécontens et les ennemis de la révolution.

Depuis qu'un nouvel examen a été prononcé, que de moyens n'ont-ils pas employés pour grossir encore ce volome qu'ils croyoient ne pouvoir trop payer. Cependant, plus on a senti le besoin d'y ajouter, plus on diminuoit son importance; aussi l'a-t-on bientôt regardé comme une pièce très-insuffisante. Il a d'abord fallu demander l'autorisation de chercher dans les mille cartons des anciens comités tous les actes signés ou non signés, arrêtés ou projetés, raturés, chiffonnés, déchirés, n'importe en quelqu'état qu'ils fussent, pourvu qu'on y trouvât quelques mots susceptibles d'interprétation et de commentaires applicables à la dénonciation. Le produit de cette élaboration a été à peu près nul.

Un nouveau décret a été demandé par des motifs plus purs, pour chercher des pièces par-tout où on pourroit en trouver.

Le représentant Courtois a fait aussi une fouille particulière dans les papiers de Robespierre.

Tout cela n'a produit en résultat qu'une vérité

bien sentie ; c'est qu'il falloit que les membres dénoncés fussent réellement irréprochables, puisqu'après six mois d'une persécution si animée, on n'avoit aucuns moyens réels, aucun fait positif à leur produire.

On ne pouvoit leur reprocher que ce que tout le monde savoit, ce qu'ils avoient fait et dit publiquement au milieu des grands dangers de la patrie : c'est-à-dire, les actes nécessaires, provoqués par le salut du peuple, pour vaincre les tyrans et comprimer les conspirateurs.

Depuis lors, la conscience publique a été agitée, décomposée, souillée, tourmentée de toutes manières par des libelles mendacieux et des orateurs furibonds. On a fait bouillir toutes les passions ennemies de la liberté ; on les a irritées contre nous, pour nous demander compte de la contrainte et des douleurs qu'elles ont éprouvées.

D'un autre côté, les auteurs de ces attaques étant presque tous connus pour avoir des liaisons avec les ennemis les plus déclarés de la démocratie, pour ne hanter que les boudoirs de la vieille cour, les salons dorés des oppresseurs du peuple, et les tripôts de la plus immonde dépravation ; le caractère féroce de leur persécution, l'oubli du respect humain et la violation de tous les principes dont ils se faisoient gloire, ont inspiré aux hommes de bonne foi une défiance prononcée pour cette accusation, et leur ont donné une impatience vive de connoître la vérité : ils sont persuadés, avec raison, que la justice de la convention nationale est supérieure à tous les complots. Sur cette justice reposent les droits

de tous les citoyens, et la garantie de celui qui a rempli ses devoirs avec courage.

Occupé jusqu'à présent avec mon collègue Barère, de notre commune défense, à laquelle les courtes réflexions que je viens de faire ne sont pas inutiles, je n'ai pu encore me défendre particulièrement. Je le ferai cependant, puisque je m'y vois forcé; je le ferai sans autre explication que le tableau de mes actions. Dans les actions se trouve le trait naïf du caractère; presque toutes les miennes ont été sous vos yeux depuis la révolution. Mes concitoyens, vous allez les reconnoître.

Ce sont d'abord mes ouvrages, mes écrits, mes discours, que ces vils pamphlétaires, celui qui se dit l'Orateur du peuple à leur tête, osent attaquer. De quels écrits parlent-ils? Depuis que j'ai pris la plume, je n'ai rien tracé que d'utile. Dès l'année 1772, je me suis fait connoître par des compositions dramatiques, profitables à la morale et à la raison des hommes libres. Un des premiers, Mercier le sait bien, j'ai produit au théâtre ces drames fortement animés, où les préjugés et les passions viles étoient combattus à l'avantage de l'humanité et des passions généreuses : semences fécondes, qui, dans les spectacles populaires, ont fait germer cette énergie vertueuse, première et solide garantie des principes républicains.

Cette morale qui fortifie dans les cœurs purs une haine invincible pour les fourbes, les égoïstes, les traîtres et les tyrans; qui fait aimer la justice,

chérir la bienfaisance ; qui cimente la fraternité ; qui donne une vraie direction à la sensibilité et ramène toutes les affections à la patrie, est abondante, j'ose le dire, dans tous les écrits que j'ai publiés. Ils ont donné de l'activité aux vrais principes ; ils ont avancé l'instruction publique dans les commencemens de la révolution : l'*Almanach du père Gérard* (1), qu'il doit m'être permis de citer, en a fait mûrir l'amour dans toutes les campagnes, dans toutes les chaumières. Ces écrits que vous attaquez, audacieux imposteurs, ont tous été utiles à mon pays, tout le monde le sait.

Les mêmes principes se retrouvent dans tous mes discours. Citez-en un seul que ne puisse avouer un véritable ami de la liberté. Je vous en défie !

Vous m'avez entendu, vous, républicains, partout où j'ai parlé, vous avez connu mes plus secrètes pensées ; car j'ai toujours parlé sans préparation. Me suis-je exprimé comme un vrai défenseur de la révolution et du peuple ? Rendez-moi justice, vous avec qui j'ai toujours marché ; il vous appartient de me juger.

Dans quelles circonstances ai-je paru avoir quelque éloquence ? N'est-ce pas alors que je vantois les

---

(1) Les libraires de Paris m'offrirent à l'envi 15 et jusqu'à 20 mille livres pour la propriété de cet écrit. Je refusai leurs offres. Je leur ai permis à tous de l'imprimer, sauf une rétribution au profit du patriotisme souffrant, qui devoit être versée dans une caisse commune aux Jacobins. Plusieurs versemens y ont été faits, et consacrés à la bienfaisance par la fraternité.

glorieux exploits de nos frères d'armes ? lorsque je proclamois nos victoires ? n'est-ce pas alors que je défendois les opprimés ?

Je m'en souviens : le 2 prairial dernier, j'enivrois de joie vos ames républicaines au récit de nos succès ; j'annonçois, pour ainsi dire d'un esprit prophétique, la défaite certaine, l'humiliation et la chûte de tous les tyrans ; et deux jours après, le 4 du même mois, un de leurs satellites m'attendoit sur le seuil de ma porte pour m'assassiner. J'échappai par un miracle. Il a péri, cet obscur assassin (1). Les tyrans ont recruté des hommes plus adroits pour nous assassiner d'une autre manière.

Ils ont exploré ma vie passée, mes calomniateurs ; ils ont cherché, par-tout où j'ai vécu, si j'avois des ennemis. Le témoignage unanime leur a dit : il fut toujours un homme droit et probe ; il fut toujours

(1) L'Orateur du peuple a dit que j'avois fait rechercher plusieurs citoyens comme complices de Lamiral : l'imposteur sait le contraire ; il sait que ceux qui ont été jugés conjointement, furent envoyés au tribunal par décret du 26 prairial, à la suite d'un rapport que fit Elie Lacoste sur la conspiration de Batz. Robespierre affecta d'y faire joindre la malheureuse famille Renault. Il vouloit, en faisant disparoître Lamiral parmi tant d'accusés, effacer l'intérêt que j'avois pu inspirer à mes concitoyens par le danger réel auquel j'avois échappé, et appeler sur lui tout l'intérêt d'un danger imaginaire. Voilà ce que tout le monde a senti. Au reste, j'avois déja oublié Lamiral lui-même : personne n'a parlé plus rarement que moi de cette affaire, et ne lui a donné moins d'importance ; tous les collègues qui m'ont fréquenté, ceux des anciens comités particulièrement qui me voyoient tous les jours, peuvent l'attester.

sévère dans ses mœurs ; il a toujours consacré une partie du fruit de ses travaux à soulager ses frères. Mais quels étoient ces travaux, disoient-ils ? Eh ! qu'importe, puisque j'ai toujours vécu irréprochable ! Mais ne vivoit-il pas obscur et dédaigné ? (*Voyez le rapport de Courtois.*) Je vous entends : eh oui ! l'on dédaignoit l'humble ami du travail autrefois, vous le savez bien. J'accepte ce reproche que vous m'adressez au nom des anciens préjugés ; je ne serai point ingrat envers un art que j'ai cultivé dans toutes ses parties, envers cet art, premier gardien de la morale publique, envers cet art bienfaiteur, qui m'a nourri vingt ans : eh ! sans doute, j'ai cultivé tous les dons que j'ai reçus de la nature ; je la remercie. cette mère généreuse ; je ne renierai point ses présens ; je n'ai rien reçu que d'elle : ce qu'elle m'a donné, je l'ai employé utilement pour la société, honorablement pour moi-même. Long-temps infortuné, toujours laborieux, j'ai fait au théâtre de grands travaux, et quelques fructueuses entreprises. Digne artiste, j'y portai une ame indépendante ; elle s'est toujours échauffée pour le bien, et plus d'une fois, dans mes discours, elle a communiqué ce feu qui l'embrasoit, d'une manière profitable à tous les sentimens vertueux et à l'amour de la patrie.

Que celui-là qui m'a entendu dans les tribunes publiques, et qui n'est point un ennemi de la révolution ou l'agent des factions ambitieuses, mais qui eut toujours le cœur d'un vrai patriote, dise si mes discours peuvent être jugés différemment (1) ?

---

(1) Il ne faut, pour en décider, qu'avoir sous les yeux tous

Je sais bien qu'on nous a représentés comme les meneurs de la société des Jacobins, après le 9 thermidor. Il y en eut, je le crois, des meneurs à cette époque, et qui vouloient continuer Robespierre; ils nous avoient éloignés de la société en faisant leur scrutin. Reconnus pour dominateurs, ils en furent bientôt expulsés : alors nous y fûmes appelés. J'avois parlé plusieurs fois à la Convention en faveur des patriotes déja victimes, en beaucoup d'endroits, de la réaction qui s'étoit opérée ; mais je restai silencieux aux Jacobins, pour ne point donner prise à la calomnie. Provoqué par un de mes collègues sur mon silence, j'en donnai des raisons qui furent bien senties. Je n'ai jamais parlé depuis qu'une seule fois sur l'instruction publique. Je développai un plan et des idées qui eurent l'approbation générale. Voilà ce dont tout le public a été témoin : un meneur ne se conduit pas de cette manière.

Depuis que j'existe, une foule de traits recueillis dans ma vie privée, un bon nombre d'actions publiques, m'avoient justement acquis la réputation d'homme sensible, officieux et compatissant : tout-à-coup j'ai été attaqué comme un homme barbare;

---

les discours que j'ai prononcés dans les circonstances les plus critiques de la révolution. Je me suis toujours mis à la brèche au devant de tous les dangers, n'ayant devant les yeux que la chose publique. Ceux qui m'accusent aujourd'hui, m'ont dit plus d'une fois avec emphase, que je l'avois sauvée. Non; j'avois fait mon devoir, et je l'ai toujours fait dans toutes les circonstances.

et cela depuis la mission que j'ai remplie, l'année dernière, à Lyon, alors Commune-Affranchie.

Je suis inhumain, je suis cruel, disent tous les échos de la calomnie : est-ce donc moi qui, de concert avec les traîtres de Toulon, organisant la rebellion lyonnoise, ai voulu creuser le tombeau d'innombrables républicains? ai-je attisé la guerre civile pour embraser le Midi et dévorer des générations entières? car ceux-là sont des hommes féroces et barbares, qui ont été les agens de cette épouvantable rebellion; il n'y a pas d'atrocités dont ils ne se soient rendus coupables envers les républicains qui furent envoyés pour les combattre.

Non : c'est au contraire pour avoir fait exécuter, de concert avec des collègues qui se sont dévoués ainsi que moi à cette mission, les décrets de la Convention nationale, rigoureux à la vérité, mais salutaires, et qui ont comprimé cette rebellion ; c'est parce que la loi a frappé de puissans conspirateurs, chefs implacables, agens inépuisables de toutes ces trahisons; c'est parce que les héritiers de leur haine pour la République nous poursuivent, en réclamant leurs trésors perdus, et tout le sang républicain qu'ils n'ont pu verser, que je me vois en butte à tant d'acharnement et de calomnies. A cela nous n'avons qu'un mot à répondre : nous eussions été nous-mêmes des conspirateurs, si nous eussions désobéi au vœu du peuple entier qui demandoit vengeance, et aux décrets de la Convention nationale qui en étoit l'organe.

Ces chefs de rebelles audacieux et puissans auroient voulu faire de tous les républicains un im-

mense holocauste aux mânes de la royauté ; et quelques-uns nous prouvent encore chaque jour qu'ils n'ont pas renoncé à cet horrible projet. Ils auroient voulu livrer la patrie aux tyrans coalisés contre elle, et ils appellent barbares ceux qui l'ont sauvée de leur rage parricide.

Pour être un homme sensible et compatissant à leurs yeux, il eût fallu se ranger de leur parti ; il falloit transiger sur la peine qu'ils ont méritée ; il eût fallu couvrir de deuil la nature et l'humanité toute entière en les laissant faire.

Nous fûmes véritablement sensibles, quand nous eûmes le courage d'immoler nos affections, nos sensations particulières, pour obéir au ressentiment impérieux du peuple qu'on vouloit égorger, et aux lois prononcées qui réclamoient les coupables.

Je fus sensible en cet instant autant que je le fus jamais en défendant mes frères opprimés ; car tout devoir rempli tient aux mêmes principes, et c'est un devoir aussi de défendre ses frères.

L'ancien tribunal du Châtelet, Lafayette, le comité autrichien, les ministres royaux, devoient me traiter de cruel aussi alors que je leur ai dérobé autrefois tant de victimes.

Je crois bien que ce sont toujours les mêmes oppresseurs qui me les redemandent.

Venez dire si je suis sensible, vous dont j'ai partagé les peines, que je consolois dans toutes les prisons, que je défendois jusques sur les places publiques ; patriotes pauvres et opprimés, dont je fus toujours inséparable ; vous, mes vrais parens,

mes vrais amis, dites si j'ai compati à vos souffrances, si j'ai pleuré sur vos malheurs : ils sont écrits sur toutes les pages de la révolution, à l'époque de la constitution royale; on y lit les noms glorieux de tous ceux que proscrivoit le tyran; on y voit le mien comme partageant leur sort, et toujours comme leur continuel défenseur.

Dites qui vous a défendu contre cette cour perfide, contre le parti de Lafayette, généreux fondateurs de la liberté, anciens Gardes-Françaises, vainqueurs de la Bastille? n'ai-je pas eu cet honneur? mon courage fut-il au-dessous d'une si belle cause?

Vous le savez bien, vous qui m'accusez aujourd'hui, que je ne suis pas insensible; car plusieurs d'entre vous, alors jacobins, m'ont aidé dans ces glorieux travaux.

C'est avec toi, Panis, que j'ai défendu en 1790 le premier patriote que l'aristocratie poursuivit avec audace : Carion, curé d'Issy-l'Evêque.

Et ces braves soldats d'Alsace que j'ai soustraits à la vengeance des ministres de la cour, n'est-ce pas ton beau-frère Santerre qui me les a envoyés? Il doit s'en souvenir.

Et ces trente carabiniers échappés au massacre de Nancy, qui finissent aujourd'hui tranquillement leur carrière aux Invalides, qui les a sauvés des féroces poursuites de Bouillé et de Malseigne? n'est-ce pas moi? Combien d'autres n'ai-je pas secourus d'après l'irrésistible mouvement de mon cœur! Je me rappelle sur-tout huit soldats de Bourgogne,

condamnés à être fusillés en 1791 : je les sauvai par une opiniâtreté vertueuse, en déclarant au ministre Duportail que je ne sortirois pas qu'il n'eût signé l'ordre de surseoir. Ils sont vivans aujourd'hui ; ils ne cessent de combattre pour la liberté ; ils m'ont écrit il y a quelques jours. Hélas ! voilà peut-être la seule consolation que j'aie goûtée au milieu de tant d'amertumes.

Je ne parle point des soldats de Châteauvieux : le peuple français tout entier fut leur défenseur ; tous les patriotes ont secondé mes efforts, et, je puis le dire, mon infatigable dévouement. Vous les avez tous sauvés avec moi, ces honorables martyrs : je ne dois me prévaloir que d'avoir été plus en butte que tout autre aux vengeances de leurs persécuteurs. En ce jour où le peuple vota la première fête populaire à l'occasion de leur délivrance, ma tête étoit proscrite et mise à prix par Lafayette. Les mêmes ennemis qui se montrent aujourd'hui, secondoient sa rage et sa fureur d'une manière formidable ; car ils avoient aussi à cette époque toute la force et tout le pouvoir. Proscrit par eux, je marchai encore dans temps-là sous leurs poignards : déja depuis long-temps, en défendant l'infortune et le patriotisme opprimé, j'avois mérité leurs ressentimens, et j'avois essuyé leur feu au Champ-de-Mars. Ils ne savent qu'égorger et proscrire, nos accusateurs humains. Fidèle à la cause du peuple, ma conscience me console de leurs persécutions, en me retraçant ce que j'ai fait pour le malheur opprimé, pour l'acomplissement de mes devoirs, et pour ma patrie.

Citoyens, celui qui fut ainsi constamment le fi-

dèle ami, le défenseur des infortunés ; celui qui sauva plus de quatre cents patriotes, des fers, de l'opprobre ou de la mort, au péril souvent de sa propre vie, peut-il être un barbare?

Dans combien d'autres occasions particulières n'ai-je pas fait preuve de cette sensibilité, vantée souvent par ceux qui m'ont vu de près, comme le trait principal de mon caractère? Ne m'a-t-on pas vu parler, jusqu'à extinction de voix, je puis le dire, à tous les coins de la place des Piques, le 11 août 1792, pour sauver les Suisses enfermés aux Feuillans? Thuriot, qui me félicitoit de mon zèle, et m'aida pendant quelque temps, peut s'en souvenir. A Nice, le peuple alloit saisir un prisonnier pour le massacrer : j'y courus avec mon collègue Goupilleau ; il dira si je ne m'élançai pas dans un escalier très-obscur, à travers une colonne serrée d'assassins, pour faire un rempart de mon corps à celui qui étoit menacé. On n'est point cruel, quand un prompt mouvement du cœur vous précipite à travers tous les dangers pour faire des choses pareilles.

Qu'ont-ils fait de semblable ceux qui, bien étendus sur les sophas bannaux de quelques courtisanes, calomnient et déchirant la révolution, égoïstes, durs et insensibles, n'ayant jamais pensé qu'à eux-mêmes, apostats de la démocratie, nous attaquent aujourd'hui sans pudeur, pour obtenir leur grace, ou de la royauté qu'ils imaginent possible et dont ils secondent les tentatives, ou de l'aristocratie, dont ils redoutent les souvenirs?

Que ceux de mes collègues qui ont été avec moi en mission, declarent si tous les arrêtés que nous

avons pris, n'étoient pas dictés par une intention sévère, mais en même temps humaine, conservatrice et bienfaisante? Souvent ceux qui nous ont succédé, et notamment André Dumont à Beauvais, ont traité de moderées les mesures que nous avions prises. Je n'ai pas envoyé, pendant ces missions vers plusieurs départemens, quatre individus au tribunal révolutionnaire.

Dois-je citer ici l'empressement que j'ai toujours eu à proposer, ou à favoriser les indemnités, les secours accordés à l'indigence, à la souffrance, ou à l'infortune, soit particulière, soit publique? J'en puis rapporter un grand nombre d'exemples. Je ne parlerai que de quelques demandes portées au comité. Gossuin et Javogues se rappelleront avec quelle chaleur j'ai plaidé la cause des habitans d'Avesnes et de Maubeuge et du département du Rhône, les uns ruinés et dévastés par les incursions des Autrichiens, et les autres par les Lyonnois rebelles.

J'ai soutenu plusieurs fois aux Jacobins qu'il falloit aux accusés traduits au tribunal révolutionnaire, non-seulement des défenseurs officieux, mais encore qu'il leur falloit, et sur-tout à ceux qui n'avoient ni fortune, ni moyens naturels pour se défendre, les hommes les plus éloquens et les plus instruits. Donc je ne pouvois pas avoir adopté les principes consignés dans la loi du 22 prairial.

Depuis cette époque du 22 prairial, notre collègue Monestier m'a vu chez Couthon, accourir désespéré, pour lui faire des reproches, croyant qu'on avoit mis en jugement un citoyen dont un de nos collègues avoit attesté l'innocence au comité. Je proposois divers

moyens pour le sauver, en portant cette affaire à la séance de la Convention du lendemain, lorsque nous apprîmes qu'il n'avoit pas été jugé. J'aurois fait de même, assurément, toutes les fois que de semblables occasions se seroient présentées; mais devions-nous suivre les procédures du tribunal: étoit-il possible au comité de salut public de le faire? et ne lui auroit-on pas reproché cette influence? On l'auroit fait avec raison; cela est certain.

J'ai rempli fidellement les devoirs de l'amitié et de la fraternité envers mes collègues; je n'ai jamais souffert qu'ils fussent livrés à la diffamation devant moi. Ce ne sont pas seulement des hommes que je connoissois particulièrement, et que l'estime générale a toujours accompagnés, tels que Charlier, Cambon et beaucoup d'autres que j'ai défendus : il en est quelques-uns qui n'étoient pas aussi faciles à défendre. Mais les dénonciations portées contre eux étant presque toujours dictées par la haine de la révolution, je les ai constamment soustraites à l'œil inquisiteur de Robespierre. Quant à ses proscriptions, il est reconnu que nous avions juré de périr, avant qu'il pût diriger devant la Convention une attaque quelconque contre aucun représentant du peuple. De-là, cet acharnement qu'il mit à nous poursuivre nous-mêmes; il ne pouvoit nous pardonner de préserver ses victimes désignées.

Combien de fois ne nous a-t-il pas reproché de défendre ceux qui nous accusent aujourd'hui. Je me souviens d'avoir été dénoncé par tous ses espions à la fois, pour avoir pris, dans la maison de Beauquesne,

le parti de Legendre, contre lequel un citoyen déclamoit vivement, relativement à sa mission dans le département de la Seine-Inferieure.

Rovère nous traite de cannibales aujourd'hui, il demande ma tête ; et dans l'année 1793, je fus traité de cannibale, pour avoir défendu Rovère, que tout le monde abandonnoit : il n'est vivant que parce que j'osai parler sur l'affaire d'Avignon, dont le château des Tuileries avoit fait un point d'attaque, pour envelopper tous les patriotes et détruire la révolution toute entière ; car nos ennemis ont toujours eu le même systême.

Voilà, citoyens, comment je me suis montré insensible, comment je me suis montré barbare : c'est en défendant tous ceux que j'ai crus amis de la révolution. J'ai dénoncé souvent les fripons, les faux patriotes, les ambitieux, et sur-tout les fourbes. Plus ils étoient puissans et redoutables, plus je les ai combattus avec courage ; je désignois les autres à la défiance et au mépris public, suffisans pour les punir.

On m'a vu toujours le même : je n'ai jamais dissimulé ; je n'ai pas même caché mes défauts ; je n'ai trompé personne ; je ne suis pas souple, mais franc. Je ne sais pas méditer la vengeance, même envers ceux qui m'ont fait le plus de mal. Je n'ai jamais fait un libelle, et j'ai loué tout ce que j'ai cru bon et utile : je desirois rester OBSCUR (ainsi que l'a dit Courtois), lorsqu'après avoir examiné, scruté ma vie entière, mes écrits, ma conduite et mon caractère, le peuple m'a nommé, m'a placé dans la Convention nationale. Là, j'ai reçu

encore

encore de grandes marques de confiance. L'orgueilleuse aristocratie ne me pardonnera jamais tant d'élections honorables : cependant, je puis dire ne les avoir jamais briguées ; j'ai tâché seulement de les justifier et de m'en rendre digne. Je me suis dévoué tout entier à mes devoirs, travaillant seul, sans être aidé même d'un secrétaire ; je ne me suis jamais crû autre chose qu'un ouvrier bien actif, bien assidu, dans le grand atelier de la démocratie.

Le moyen de n'avoir pas, avec une telle conduite, un grand nombre d'ennemis ! comment ne pas être en guerre avec les hommes dévorés de la soif de dominer, avec les hommes ennemis du travail, pour qui les plaisirs, l'intérêt, la vie épicurienne, sont des motifs déterminans, et qui sacrifieroient la liberté elle-même à la volupté et à la fortune. Eternels déserteurs de tous les principes ; excepté de ceux qui favorisent leurs passions, âpres à commander, actifs à trahir, infatigables dans l'exercice de la tyrannie ; ces hommes-là torturoient l'année dernière les aristocrates ; cette année, ils mettroient les patriotes en lambeaux ; et toujours pour avoir de la faveur. Peu leur importe de qui elle vient, et vers quel but elle les entraîne : ils dominent, ils proscrivent ; ils sont heureux. L'ame de ces vampires est en cruauté permanente ; et cependant, pour abuser ceux qui ne les ont pas assez connus, ils mettent les mots *humanité*, *justice*, dans toutes leurs périodes. Ils n'ont jamais secouru l'infortune ; ils n'ont jamais rien fait pour le peuple ; ils ne le connoissent pas.

Voilà quels sont nos plus ardens persécuteurs,

Faut-il parler de mes travaux au comité de salut public ?

On m'avoit envoyé aux frontièrres, à l'instant où l'ennemi venoit d'envahir notre territoire. Nous nous occupions, dans cette mission, des moyens d'arrêter l'invasion, et aussi d'approvisionner Paris alors dans une extrême détresse de toutes choses, lorsque je fus appelé au comité de salut public, sur la nomination prononcée par la Convention. Plusieurs de mes collègues savent que, dans une nomination précédente, j'avois combattu leur bonne volonté : je redoutois ces fonctions importantes ; il n'étoit pas possible de les refuser.

Le genre de travail auquel je me consacrai continuellement, étoit peut-être le moins apperçu ; il étoit nécessaire et fastidieux ; il me tenoit attaché quinze heures par jour, et j'y ai fuffi sans relâche.

J'ai discuté les objets soumis à nos délibérations communes, avec un détachement sincère de tout autre intérêt que celui du bien public, et j'ai voté en conséquence.

Je n'ai pris conseil que des titres patriotiques produits, pour la nomination des places auxquelles j'ai contribué.

Ma famille est restée ce qu'elle étoit, travaillant à la journée.

Les principaux rapports dont je me suis chargé pour la Convention, portoient sur les objets les plus intéressans, puisqu'ils avoient la bienfaisance natio-

nale pour objet. Deux d'entr'eux ont fixé le mode de distribution pour les secours dus aux familles des défenseurs de la patrie. Ce travail étoit devenu très-difficile pour le mettre en rapport, tout-à-la-fois, avec les principes de l'égalité et quelques dispositions des anciennes lois qu'on ne pouvoit abroger. Mes collègues Pottier et Eschasseriaux jeune, qui m'ont aidé de leurs conseils, savent combien j'ai mis de zèle à l'accomplir. J'ai fait d'autres rapports sur nos relations avec les cantons suisses, sur les pensions qui leur sont dues, et sur quelques objets politiques ou d'administration intérieure. J'ai toujours proposé l'ajournement des décrets que j'ai présentés à la discussion.

Je fus toujours prêt à communiquer avec ceux de mes collègues qui venoient au comité pour différentes affaires. On peut demander à tous ceux qui ont été en mission, quels étoient le caractère et les principes, soit de la correspondance, soit des instructions particulières, qui ont eu lieu relativement à leurs missions. Ce travail, chaque jour nourri par les différentes communications et relations entretenues avec les administrations de toutes les classes, offroit une telle continuité de détails, que je me suis vu privé pendant huit mois d'aller manger chez moi. Je prenois à la hâte, chaque jour, un repas frugal dans le voisinage du comité. Carnot étoit forcé de faire de même, ainsi que Prieur (de la Côte d'Or). Ils savent quelle fut mon assiduité ; la leur et celle de Lindet pouvoient seules la surpasser.

Avec quel empressement n'ai-je pas souvent expédié des courriers extraordinaires, pour satifaire à

l'impatience des secours attendus dans plusieurs départemens, ou pour sauver l'innocence opprimée.

Combien de nuits fructueusement consacrées à perpétuer tout ce qui pouvoit affermir les brillantes destinées de la République ! combien de combats livrés au despotisme de Robespierre ! Il en étoit venu à repousser, ou par jalousie, ou par malveillance, les idées les plus évidemment salutaires ! Il voulut une fois me déclarer traître et conspirateur, parce que j'avois appuyé fortement l'utile et sage proposition que fit Lindet, de requérir des chevaux et des voitures dans chaque section de Paris, afin de pourvoir aux approvisionnemens des armées, mesure dont nous ne pouvions alors trop hâter l'exécution.

J'ai toujours opiné, la patrie présente, et ne voyant qu'elle, dans toutes les circonstances où nous avons mis les plus grands intérêts en délibération. Je l'ai fait souvent avec chaleur, jamais avec violence. J'ai voté contre les ennemis de la République des mesures formidables, toutes les fois que je les ai crues indispensablement nécessaires. J'ai quelquefois proposé des modifications ; je mesurois les dangers, et j'obéissois à ma conscience.

" Je me suis toujours offert lorsqu'il s'est présenté des missions qui offroient des périls certains, ou plutôt, dans ces occasions, nous nous disputions l'avantage d'un glorieux dévouement.

Pénétré douloureusement des attaques sans cesse dirigées ou préparées contre les Représentans en mission ; convaincu qu'ils étoient entourés de pièges multipliés, et qu'une confiance quelquefois trop im-

prévoyante pouvoit leur devenir funeste, j'allois offrir à la Convention nationale un travail déjà communiqué à plusieurs de nos collègues; il caractérisoit l'influence de la représentation nationale dans les départemens; il devoit en régulariser les effets par l'accord des principes avec toutes les circonstances prévues, et la direction, entre tous les Représentans en mission, d'un mouvement analogue et commun. Ainsi tomboit de lui-même le systême de calomnie, que dès-lors on commençoit à diriger contre ceux qui avoient fait le plus de bien, et dont la Convention avoit approuvé le plus solemnellement les opérations.

On ne m'a jamais vu, dans le sein de la Convention nationale, disputer avec opiniâtreté le droit de parole, ou prendre un caractère impérieux, en proposant des motions audacieuses.

Mon langage y fut toujours conforme à la dignité du caractère dont le peuple m'a revêtu. Je n'ai souillé ni mes discours, ni la tribune, d'apostrophes injurieuses, ou de quelques-unes de ces qualifications qui trop souvent ont amené le désordre et la division.

Lorsque j'ai eu l'honneur de présider l'assemblée, j'ai maintenu, d'après ses principes et sa volonté, la dignité et le caractère de ses délibérations. Jamais autant de pétitionnaires ne se sont présentés. J'ai paru fidellement interpréter les sentimens dont j'étois l'organe. On n'a point tout-à-fait oublié la réponse ferme et sévère que je fis à certaine pétition de Jacques Roux; et je puis dire avoir bien rempli les mêmes devoirs dans toutes les occasions importantes.

C'est ainsi que j'ai tâché de me rendre digne des plus grandes marques de confiance que j'ai reçues de la Convention nationale.

Voulez-vous, citoyens, jeter quelques regards sur ma vie privée ?

Vous ne trouverez nulle part, j'ose le dire, un plus sincère tableau d'un ménage vraiment républicain que chez moi ; les habitudes et les plaisirs de l'égalité, de la fraternité, leur langage franc, y ont toujours habité.

Je vis actuellement ; je suis meublé comme je l'étois à Chaillot, où j'ai habité dans les premiers temps de la révolution. Diminuer, c'eût été hypocrisie ; augmenter, c'eût été ostentation. Ma fortune étoit alors composée du fruit de vingt-cinq années de travaux, et du bien de mon épouse, première source de quelques bénéfices toujours arrosés de nos sueurs dans les entreprises importantes que nous avons eu à conduire. J'avois loué cette petite maison de campagne, où je croyois vivre au sein de la solitude et de la philosophie : les événemens de la révolution, le trop grand éloignement de la société populaire dont j'étois membre assidu, et sur-tout mon dévouement à défendre les opprimés, m'ont fait rentrer à Paris. Je n'ai plus certainement aujourd'hui ce que je possédois en 1789 ; il s'en faut ; car n'ayant rien fait valoir, par une sorte d'insouciance pour mes intérêts particuliers, j'ai dû épuiser mon capital.

Mes concitoyens m'ont toujours vu partager, et leurs besoins, et leurs ressources, à part égale. Je me suis souvent refusé à quelques exceptions que la maladie ou d'autres circonstances auroient pu autoriser. Je n'ai jamais connu que j'étois membre d'un

comité de gouvernement que par la fatigue : loin de me prévaloir de ce prétendu pouvoir dont on nous reproche les abus, ma façon de penser l'a rendu souvent nuisible à mes droits les plus ordinaires, et je n'en citerai qu'un exemple.

J'avois depuis quelques années un procès pour de légitimes réclamations, au tribunal du deuxième arrondissement : j'avois proposé, en 1790, de terminer par un accommodement Le citoyen que j'ai chargé de mes intérêts vint, l'année dernière, me dire qu'il alloit presser mes adversaires : je lui observai que s'il les poursuivoit alors que j'étois membre du comité de salut public, ils pourroient faire des offres qu'ils n'auroient pas faites dans d'autres circonstances ; je défendis de poursuivre, résolu de ne reprendre l'affaire qu'alors que je ne serois plus membre de la Convention. C'est le citoyen Thourin, avoué, qui suivoit cette affaire.

J'ai refusé, depuis que je suis député, un commandement militaire, que je pouvois accepter : et la division de gendarmerie qui me le fit offrir s'étoit même appuyée d'une décision du comité de législation. Je trouvois dans mon caractère une décision contraire ; et, selon moi, je ne devois pas être double fonctionnaire public, puisque je n'avois pas une double existence.

Ce n'est pas assurément ainsi que se conduit un ambitieux. Ces particularités sont des traits de caractère, que je ne croyois d'ailleurs jamais révéler publiquement.

Au reste, c'est un singulier tyran que celui qui a toujours vécu isolé, plongé dans toute la pro-

fondeur de ses devoirs, osant à peine distraire de son affection pour la patrie, quelques pensées pour sa famille, et qui ne s'est reposé quelquefois d'immenses travaux, qu'en parlant, au milieu des siens, des bienfaits de la liberté, et des hautes destinées de la République; qu'en faisant pressentir à deux ou trois enfans, que l'amitié et l'habitude ont adoptés chez lui, le bonheur qui les attend un jour! Ces enfans, et leur mère qui ne nous a point quittés depuis trois ans, une fidelle amie de ma femme, voilà le parti formidable avec lequel j'ai conspiré: car il n'y a qu'avec eux qu'on peut me trouver rassemblé.

Ainsi j'ai toujours marché ferme dans les principes qui ont déterminé la révolution. Soldat de la démocratie, je me suis éloigné de toutes les factions. Trompé quelquefois sur les individus, mais ardent à saisir la vérité, et courageux à la soutenir; secourable correspondant (1) du malheur, défenseur intrépide et constant des patriotes opprimés: voilà l'homme que vous avez vu dans la révolution. Celui que peignent à leur manière les calomniateurs et les libellistes, n'est pas moi: c'est leur enfant; c'est à eux seuls qu'il ressemble. Le

(1) Correspondance généreuse! elle me lioit de cœur avec tous les patriotes souffrans, et m'appeloit à les secouri; elle me faisoit défendre à la fois, et les infortunés Château vieux victimes de Bouillé, et les Monaidiers d'Arles persécutés par les ministres capétiens; les vainqueurs de la bastille tyrannisés par Lafayette, et les déportés des isles de Saint-Pierre et de Miquelon. J'ai toujours été agité, contre les oppresseurs, d'une vive indignation, par cela même que j'ai compati aux opprimés. Ceci explique facilement ce qu'il y a de sévère dans mon caractère

même individu ne peut pas être à la fois défenseur des opprimés et inhumain ; fourbe et véridique, moral et déréglé ; ami de l'égalité et ambitieux ; fraternel et égoïste. La nature a décrété que cela étoit impossible ; il n'y a pas deux cœurs différens dans la même poitrine.

La dénonciation dirigée contre nous ne porte sur aucun fait : elle est le pénible et long ouvrage de toutes les vengeaces ; elle est continuellement vague et indéfinie. C'est pour cela qu'il a fallu tant d'efforts, de temps, d'écrits et de discours pour lui donner une consistance qu'elle ne doit certainement qu'aux ennemis de la revolution, qui nécessairement sont devenus les nôtres. Nul n'oseroit dire que nous avons conspiré ou trahi la patrie. Non : tout notre crime est d'avoir fait exécuter des lois sévères, pour comprimer ces cruels et nombreux ennemis de la révolution. Mais ces lois (je ne parle pas de celle du 22 prairial) ne furent-elles pas nécessaires ? n'ont-elles pas été sollicitées par le peuple lui-même ? (1) Nous

(1) Les comités avoient reconnu que ces lois, nécessaires dans le temps des dangers, devoient être adoucies alors qu'ils auroient disparu. Nous n'attendions que l'époque de l'évacuation du territoire, pour offrir à la Convention un systême de gouvernement qui nous auroit conduits à la constitution sans réaction et sans déchirement. Déja les deux comités avoient proposé de mettre en liberté les agriculteurs détenus : ceux qui pouvoient réclamer les défenseurs de la patrie comme amis et parens ; ceux qui pouvoient citer quelques preuves de patriotisme, d'un repentir sincère, ou de retour aux principes républicains, devoient sortir successivement. En faisant

serions plus tranquilles sans doute, si, fléchissant dans l'exercice de nos fonctions, nous eussions pu composer avec eux. Les vengeurs de la royauté abattue ne nous pardonneront jamais notre inflexibilité à leur égard. Tous les lieutenans de Précy ont aujourd'hui une sauve-garde certaine ; et les représentans du peuple qui déployèrent tant de force et d'énergie, qui consumèrent tant de veilles fécondes, pour sauver et préserver la patrie sans cesse menacée, pour faire triompher la République, sont entraînés, par les vengeances et la calomnie, dans la plus dure position où des fonctionnaires publics se soient jamais trouvés. On nous poignarde chaque jour plus ou moins profondément, depuis sept mois. Ah ! pourquoi Lamiral n'eut-il pas la main plus ferme, quand il posa ses deux pistolets sur ma poitrine! il m'auroit épargné ces cruelles persécutions. C'en est une bien incroyable que celle qui vous livre ainsi pendant sept mois à tant d'outrages, de calomnies, d'imprécations, de violences. Ceux qui ont observé la révolution, les différens partis qui l'ont tourmentée, les passions qui agissent aujourd'hui, sentiront qu'il faut avoir servi sa patrie avec bien de la résignation et de l'impassibilité, pour endurer ou plutôt pour mériter une si grande infortune.

Si les grands intérêts qui nous ont été confiés, et par conséquent celui de la révolution même, n'étoient

---

rentrer avec précaution dans la société ceux dont elle avoit cru l'arrestation nécessaire, nous la préservions de tout danger. Nous voulions empêcher qu'en parlant humanité, justice, les vengeances ne pussent obtenir le droit d'être injustes et cruelles impunément.

liés à notre cause, prendrions-nous la peine de défendre notre existence ? Toutes les fois que le génie de la liberté nous a indiqué un dévouement glorieux, avons-nous balancé ? Non : mais tomber servilement, parce que la famille de Tarquin, parce que ces tyrans coalisés à qui nous n'avons laissé que la rage et le désespoir, ont juré de nous faire immoler à leur orgueil irrité ; parce que quelques-uns de leurs stipendiaires ont promis nos têtes coupées à leurs anciennes concubines ; parce que de nouvelles Fulvies, liées à de nouveaux Antoines, tiennent leurs poinçons tout prêts pour percer nos langues sincères et toujours fidelles à la cause populaire, ne seroit-ce pas le comble de l'ignominie pour des hommes libres ! C'est en hommes libres que nous tomberons ; c'est en hommes libres, c'est-à-dire, avec les armes de la vérité et de la raison, avec les éloquens succès de la République triomphante, avec l'humiliation de tous ses ennemis extérieurs et intérieurs, que nous avons répondu. La justice de la Convention nationale, l'attachement de tous nos collègues aux principes sacrés de cette éternelle justice, et notre conscience, nous disent que nous ne pouvons pas succomber.

Nota. *Tous les faits que j'ai avancés ci-dessus, sont constatés par la notoriété publique; ils peuvent l'être par le témoignage d'un grand nombre de citoyens, et par tous les jounaux imprimés depuis 1789.*

OBSERVATION.

Je croyois faire imprimer à la suite de cet écrit, que j'ai eu à peine le temps de finir, des éclaircisse-

mens additionnels sur ce qui s'est passé à Lyon ; mais chaque jour occupé à reconnoître les pièces qui nous ont été communiquées, et successivement appelés aux séances de la commission des Vingt-un, je ne pourrai les publier qu'après avoir fourni à cette commission les pièces à l'appui, et toutes les expéditions relatives et nécessaires à son rapport, si j'ai le temps de les recueillir. Je vais seulement poser ici, pour le ralliement des opinions, quelques indications d'autant plus sûres, qu'elles naissent de l'incontestable vérité, et que les principes, dans toute leur force, doivent les soutenir.

FAITS d'après lesquels on peut fixer son opinion sur ce qui s'est passé à Lyon, l'année dernière.

La rebellion lyonnoise fut la plus redoutable pour la révolution. Elle devoit embraser tout le midi, et communiquer l'incendie à plus de trente départemens. Elle correspondoit avec Toulon livré aux Anglais, avec la Vendée, et avec de grandes communes vivement tourmentées de troubles politiques. (*Voyez dans le Journal des Débats ou le Moniteur, la correspondance du représentant du peuple Dubois-Crancé et plusieurs autres, mois de juin, juillet et août* 1793, (vieux style).

Cette rebellion contre la République et le peuple entier fut soutenue, pendant plusieurs mois, par quarante mille hommes armés, et des moyens de guerre formidables. Les rebelles ont commis, envers les républicains, des atrocités dont l'histoire fournit

peu d'exemples. (*Voyez la même correspondance pendant le siége , Moniteur 4 octobre , et les précédens numéros pendant deux mois*).

L'armée républicaine soumit enfin cette ville : elle étoit pressée par la famine, et les rebelles craignoient l'explosion du peuple toujours ami de la liberté, qu'ils n'avoient forcé à les aider que par la violence et la cruauté. (*Voyez toujours la continuation de cette correspondance*).

Le représentant Dubois-Crancé désigna, le 29 brumaire, les vrais rebelles, c'est-à-dire, les auteurs de ces cruautés et de ces violences. Il déposa une adresse où vingt mille avoient signé leur rebellion. Il provoqua leur punition qu'il croyoit inévitable, puisqu'il annonça, dans son opinion, que leur condamnation produiroit deux milliards à la République. La Convention nationale, sur sa motion, rendit un décret conforme.

Les décrets des 5 et 12 juillet avoient prononcé la peine de mort, spécialement contre plus de cinq mille individus désignés par leur état, leurs fonctions et leur service.

Le décret du 21 vendémiaire, an premier, disoit que *Lyon seroit détruit*, et que sur ses ruines seroit élevée une colonne avec cette inscription : *Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est plus*.

Les circonstances où se trouvoit la République, le salut du peuple, le cri de son ressensement, avoient sollicité ces décrets rigoureux. La République envahie, trahie à Toulon, déchirée de divisions sur plusieurs points, demandoit un grand exemple.

Plusieurs autres décrets furent consécutivement rendus pour presser l'exécution des lois ci-dessus citées, de la manière la plus impérieuse.

Cependant un si grand nombre de rebelles, menacés de la vengeance nationale, frémissoient de rage, et ne cherchoient de ressources que dans la fureur et le désespoir. Les dangers croissoient chaque jour dans l'intérieur de la commune de Lyon.

L'armée qui en avoit fait le siége s'étoit portée à celui de Toulon. Un détachement de l'armée révolutionnaire fut envoyé pour maintenir l'ordre public, et assurer l'exécution des décrets.

Les immenses détails d'administration, l'ordre à établi au milieu du chaos, les décrets à faire exécuter: telle étoit la tâche prescrite aux représentans du Peuple.

Ils commencèrent par soulager le peuple, et le secourir dans ses besoins. (*Voyez les arrêtés à la suite des éclaircissemens.*)

Ils organisèrent avec prudence des tribunaux pour juger les coupables. Avant de les y traduire ; une commission examinoit les dénonciations fournies par les comités de sections. Cette commission a d'abord acquitté cinq mille dénoncés, qui n'ont pas été mis en jugement.

Trois mille cinq cents environ ont été jugés, dont plus de dix-huit cent ont été acquittés. (*Voyez dans le Journal des Débats la séance du quartidi 24 germinal.*)

Parmi ceux qui furent condamnés, étoient beaucoup d'émigrés et de brigands, venus de tous côtés

sous les drapeaux de Precy. Il est donc bien certain que, parmi les vingt mille coupables désignés par Dubois-Crancé, et ceux qui étoient mis hors de la loi, la commission n'a choisi que les plus coupables et les agens principaux de la rebellion. Les femmes de ceux qui étoient mis en jugement ont toujours été en liberté, à moins qu'il n'y eût contre elles, individuellement, des dénonciations particulières.

Les démolitions ont été dirigées vers les remparts et les forts. Il n'y a pas eu quarante maisons de démolies; mais le feu de l'artillerie et les bombes en ont écrasé ou endommagé un grand nombre.

Voilà le résultat véritable de ce qui a été fait pour l'exécution des décrets, quant à la rigueur de leurs dispositions; ce résultat est confirmé par les actes les plus authentiques, et par le témoignage de tous les représentans du peuple qui se sont succédé dans cette mission. Je ne crains pas de dire que si les troubles du Midi et les trahisons préparées par l'Angleterre avoient repris quelque force, nous eussions été dénoncés en sens inverse de ce qui s'est fait aujourd'hui. On nous auroit accusés de n'avoir pas fait exécuter les décrets dans toute leur rigueur, et je ne sais trop comment nous aurions répondu.

Il est bien vrai que nous avons donné un grand caractère de sévérité à notre correspondance publique et particulière: cette sévérité de style étoit pure et franche; toutes sortes de raisons nous la commandoient. En proclamant, conformément aux décrets, que Lyon n'existeroit plus, nous avons, j'en suis certain, réprimé des rebellions naissantes dans plu-

sieurs autres communes ; et l'insertion de nos lettres dans le bulletin, ordonnée par la Convention nationale, lui a épargné la douleur d'employer des moyens plus violens.

Non seulement, comme on le voit, nous avons beaucoup tempéré la rigueur des décrets, mais encore nous avons préparé les moyens de les révoquer sans danger : toute notre correspondance le prouve. Un travail considérable que j'avois fait pour la restauration du commerce et de l'industrie, ne s'est point trouvé dans les papiers de Couthon, auquel il avoit été remis sur sa demande, au moment où je devois le présenter à la Convention : je l'avois d'abord communiqué au comité de commerce, dont j'avois appelé les conseils et les lumières ainsi que les avis utiles qui résultoient de la correspondance des représentans du peuple, qui tous s'étoient occupés de ce grand objet, et j'ai prouvé à la commission des 21 que ce travail existoit. (1) Le commerce dans la commune de Lyon fut tué par la rebellion, par l'état de siége et de bombardement, par leurs suites fatales, par les ruptures forcées qu'entraînoit la guerre avec les Etats du Nord ; mais nous nous occupions tous, et moi particulièrement, au comité de salut public, des moyens de le relever : puisque j'avois fait un long travail à ce sujet, je n'avois donc pas voté sa destruction.

Mais tout ce qui s'est proposé et effectué dans ces derniers temps, pouvoit-il se proposer et s'effectuer il y a quinze mois ? Citoyens, soyez sincères :

---

(1) Voyez les pièces à la fin.

l'entrevoir dans l'avenir, le préparer avec prudence et précaution, c'est tout ce qui fut alors possible, et nous l'avons fait.

Les détails affligeans de la première exécution militaire qui eut lieu, ne peuvent être reprochés de bonne foi aux représentans du peuple.

N'est-il pas déraisonnable et absurde de supposer qu'ils pouvoient ou devoient s'en mêler? Ils ont donné des ordres rigoureux pour empêcher un pareil événement; ils en ont témoigné fortement leur improbation: voilà tout ce qu'ils pouvoient faire.

Rien de ce qui s'est passé à Commune-Affranchie, pour l'exécution des décrets, après la soumission de cette ville, n'a été dissimulé. Toutes les mesures ont été jugées nécessaires et approuvées solemnellement. J'observe que je n'y ai pris part que pendant quatre décades; tout y a été proposé, écrit, délibéré, effectué d'après la pensée de tous et l'assentiment commun. Le caractère de cette mission rendoit indispensable cette intimité dans les délibérations.

A ceux qui me reprochent d'avoir écouté un ressentiment particulier, je répète que je rencontrois chaque jour à Paris des Lyonnois que je savois avoir été dénoncés; qu'on m'a voulu souvent en indiquer quelques-uns comme les auteurs de plusieurs lettres anonymes: mais je me suis toujours refusé à tout acte qui portoit le caractère d'une passion privée. L'amour de l'ordre et du bien public m'avoit fait solliciter la loi générale rendue le 1e. nivôse. Je n'en ai présenté la rédaction que le cinq; le ressentiment, si j'en avois eu, auroit été plus actif. (*Voyez la preuve*

dans le Moniteur du 5 nivôse). Une autre preuve existe dans une lettre imprimée, de Dubois-Crancé (1), où il nous reprochoit d'avoir rencontré à Paris les deux Tolosan, courant les rues, ainsi que plusieurs autres Lyonnois, dont il indiquoit la prompte arrestation comme absolument nécessaire.

Il résulte de ces réflexions rapides que les principaux agens de la rebellion ont été condamnés;

Que la disposition des décrets, relative aux démolitions, a été principalement appliquée aux remparts et aux forts;

Que la dissémination d'une partie des habitans et autres mesures de rigueur n'ont été que projetées et indiquées dans des écrits, forts à la vérité, mais dont les effets ont été politiquement utiles;

Que loin d'avoir consommé la ruine du commerce et de l'industrie, nous nous sommes occupés des moyens les plus sûrs de les relever et de les faire fleurir;

Que toutes les mesures prises ont été annoncées à la Convention et approuvées, et que plusieurs décrets rendus à l'unanimité les avoient impérieusement prescrites;

Que la rigueur de ces décrets a été tempérée autant qu'il a été possible, sans compromettre le salut de la patrie;

Que plusieurs arrêtés ont été pris, soit pour sou-

---

(1) Pag. 39, de la troisième partie de sa réponse aux inculpations.

lager l'infortune et la misère dont un grand nombre de citoyens laborieux étoient accablés, soit pour mettre les prisonniers, menacés de la colère populaire, sons la sauve-garde de la loi, protégée de toute la force publique;

Qu'enfin le malheur a été respecté dans les familles des coupables.

Cet apperçu du résultat de notre mission a pour garantie les actes les plus authentiques, puisque ce sont les procès-verbaux de la Convention, ses bulletins, les arrêtés et la correspondance des représentans du peuple. Tout ce qui fut articulé de contraire par la vengeance et la calomnie, peut donc être facilement détruit et confondu. Les preuves de tous les faits avancés par les représentans du peuple, seront facilement données, et les mettront dans la plus incontestable évidence.

Paris, le 11 *ventôse, l'an* 3.

J. M. COLLOT.

PIÈCES relatives à la note de la page 32.

Copie de lettre du comité de Salut Public au comité de Commerce, transmise à la Commission des Vingt-Un.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, OU LA MORT.

A Paris, le 19 prairial, l'an second de la République française une et indivisible.

Les représentans du peuple composant le comité de Salut Public,

Aux citoyens représentans du Peuple composant le comité de Commerce.

CITOYENS-COLLÈGUES,

Le comité vous fait passer ci-joint un mémoire et des projets d'arrêtés sur les moyens de rétablir et de républicaniser le commerce de Commune-Affranchie. Nous vous invitons à vous concerter sur cet objet important avec un membre du comité des Finances, et à nous transmettre ensuite le résultat de vos vues à cet égard.

SALUT ET FRATERNITÉ.

Les membres du comité de Salut Public, chargés de la correspondance,

Signé, COLLOT-D'HERBOIS; BILLAUD-VARENNE.

Pour copie conforme.

SERGENT; RÉAL.

Le comité de Commerce a promis à la Commission des Vingt-Un de rechercher la réponse qu'il fit au comité. Cette réponse étoit l'approbation du travail que je lui avois communiqué, avec quelques observations relatives à la fabrique des galons et étoffes d'or et d'argent.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Ventôse, l'an III.